

Licenciement abusif avocat NICE

Fiche pratique publié le 01/02/2020, vu 862 fois, Auteur : Avocat nice

Le cabinet de maître bender Emilie se charge de vous défendre pour contester vos Licenciements abusifs.

Licencier permet à l'employeur de mettre fin par sa seule volonte au contrat de travail le liant à son salarié.

Il y a deux sortes de licenciement, d'une part le licenciement pour motif économique et le licenciement pour motif personnel d'autre part.

Le licenciement personnel :

il se fonde sur le comportement ou le travail du salarié. Selon la gravité des faits reprochés au salarié (cause réelle et sérieuse, faute grave, faute lourde) les conséquences financières pour le salarié seront différentes.

Le licenciement pour motif économique :

Il est la conséquence à l'activité de l'entreprise.

il s'agit d'une restructuration ou de difficultés économiques de l'entreprise.

La procédure est stristrement encadrée.

Si vous souhaitez contester ce licenciement, il faut donc prouver :

- 1. que les difficultés financières n'existent pas
- 2. ou qu'il n'y a eu de véritable restructuration.

Mon licenciement est'il abusif?

Pour être régulier, votre licenciement doit avoir une cause réelle et sérieuse donc votre employeur doit prouver des vrais motifs.

Quels sont les motifs? Une faute, une inaptitude L

Comment contester un licenciement ?

Afin de contester votre licenciement, vous devez saisir le Conseil de Prud'hommes territorialement compétent.

Il faut constituer un dossier afin de prouver le caractère abusif du licenciement et de déterminer les sommes auxquelles vous pouvez prétendre.

Contactez le Cabinet, avocat à nice, compétent pour contester votre licenciement.